

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



## METEO

### [Sencrop à l'essai](#)



### [Pluie et températures](#)



### [Prévisions saisonnières](#)



La pluie pourrait faire son retour avec des orages prévus sur la Haute-Saône entre le 15 et le 19 août. Les modèles semblent s'accorder pour annoncer la pluie mais les quantités d'eau varient énormément entre les modèles. Surveillez les prévisions météo. Les semis de colza débutent.



## Stade et état des cultures

Les ensilages sont en cours.

Les maïs sèchent sur pied ! Ils n'ont reçu que 180 mm depuis le semis du 15 avril 2022. C'est la sécheresse la plus importante jamais observée sur cette période. Les températures moyennes sont élevées, du niveau de 2018 et 2003 !

Station de Chargey les Gray – données Météo France

Années sèches	Période du 15/04 au 10/08		Période du 01/07 au 31/07	
	Pluvio (mm)	Temp moyenne	Pluvio (mm)	Temp moyenne
2003	221,0	19,6	76,5	21,2
2015	214,0	18,4	22,7	23,1
2018	223,0	19,4	20,8	22,8
2019	232,0	17,8	44,5	22,2
2020	221,0	18,1	12,4	21,1
2022	182,0	19,2	10,3	22,1

## Quel prix pour l'achat de maïs sur pied ?

### 1 - Comment estimer le rendement grain ?

Il s'agit d'une estimation du nombre de grain/m<sup>2</sup> en comptant au moins sur 3 placettes de 10 m linéaire le nombre d'épis et sur au moins 20 épis successifs le nombre de grains par épis. Pour cela il faut attendre au moins trois semaines après la floraison pour avoir une idée du nombre de grains.

#### Exemple de calcul du nombre de grains par m<sup>2</sup>

Nombre de rangs moyen de grains sur 20 épis successifs : 14,5

Nombre de grains moyen par rang sur 20 épis successifs : 28

Nombre de grains par épis : 406 (=14.5\*28)

Nombre d'épis par m<sup>2</sup> : 8,5 - Compter les épis présents sur 12m50 pour un semis à 80 cm d'écartement. Diviser le nombre obtenu par 10.

Nombre de grains par m<sup>2</sup> : 3451 (=8.5\*406)

La correspondance entre le rendement grain et le rendement fourrage plante entière est donnée par le tableau ci-dessous. Ces équivalences peuvent s'appliquer pour des maïs à végétation « normale » et récoltés entre 30 et 35 % de MS.

#### Conversion du rendement grain et rendement fourrage

Nombre de grains / m <sup>2</sup>	1350	1600	2000	2500	3000	3500	4000
Rend grain estimé à partir du nbre de grains / m <sup>2</sup> (qx/ha à 15% d'humidité) – PMG approximatif de 250 à 300 g	40	50	60	70	80	90	100
Tonnage de matière verte (maïs à 32 % MS)	24	30	35	39,1	46,9	53,1	59,4
Tonnage en matière sèche par ha	7,7	9,6	11,0	12,5	15,0	17,0	19,0

Par exemple pour un comptage donnant 2500 grains/m<sup>2</sup>, cela représente un rendement grain estimé à 70 q/ha sec, un tonnage vert proche de 40 tonnes et un tonnage de matière sèche estimé à 12.5 t/ha.

## 2 - Estimation du prix de vente du maïs grain.

Pour l'estimation nous prenons un prix de vente du maïs grain à 270 euros /tonne. A cela, il faut déduire les frais de séchage, les frais de battage que le vendeur n'aura pas à engager ainsi que les frais de transport par benne.

Pour un rendement à 70 q/ha sec à 270 euros/tonne, on obtient :  
1890 €/ha de produit brut

### On ajoute

Environ 240 €/ha exportation PK (différence entre exportation totale ensilage et exportation si le vendeur avait récolté en grain)

### On enlève environ :

-130 €/ha de frais de battage  
-25 €/ha de livraison benne

Tableau récapitulatif des estimations des coûts

Nombre de grains /m <sup>2</sup>	1350	1600	2000	2500	3000	3500	4000
<b>Estimation du Rendement</b>							
Rendement grain estimé à partir du nbre de grains / m <sup>2</sup> (q/ha à 15% d'humidité - PMG approximatif de 250 à 300)	40	50	60	70	80	90	100
Tonnage de matière verte (maïs à 32 % ms)	24	30	35	39,1	46,9	53,1	59,4
Tonnage en matière sèche par ha	7,7	9,6	11,0	12,5	15,0	17,0	19,0
<b>Estimation du prix pour l'acheteur</b>							
Produit de la vente à 27 euros/q	1080	1350	1620	1890	2160	2430	2700
Frais de séchage non engagé par le vendeur (15% H <sub>2</sub> O) - 30 euros / tonne	120	150	180	210	240	270	300
Frais de récolte, broyage et transport non engagé par le vendeur	140	145	150	155	160	165	170
Valeur P ensilage (4 u / t ms - 2euros/unité)	61	77	88	100	120	136	152
Valeur K ensilage (12 u / t ms - 2euros/unité)	184	230	264	300	360	408	456
Valeur P grain (6 u / t - 2euros/unité)	48	60	72	84	96	108	120
Valeur K grain (5,5 u / t - 2euros/unité)	44	55	66	77	88	99	110
Valeur fertilisante et organique des cannes perdue par le vendeur = valeur ensilage - valeur grain	154	192	214	239	296	337	378
= Valeur de la parcelle grain	974	1247	1504	1764	2056	2332	2608
<b>Valeur de la tonne de matière brute (euros/tonne)</b>							
	41	42	43	45	44	44	44
<b>Valeur de la tonne de matière sèche (euros/tonne)</b>							
	127	130	137	141	137	137	137

Pour un prix de vente du maïs grain à 270 euros / tonne, le prix de vente sur pied est d'environ 140 euros par tonne de MS ou 45 euros par tonne de matière verte à 32% de matière sèche.

Le prix à la tonne a été multiplié par 1.5 par rapport à 2021 !

Pour un prix de vente du maïs grain à 330 euros / tonne, le prix à la tonne est multiplié par 2 par rapport à 2021.

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône  
17 quai Yves Barbier - BP 20189  
70004 VESOUL  
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

**Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rnelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...**



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

